

Plomb et composés minéraux

Fiche toxicologique synthétique n° 59 - Edition Janvier 2025

Pour plus d'informations, se référer à la fiche toxicologique complète.

Nom	Famille chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro index	Synonymes
Plomb sous forme de poudre (diamètre des particules < 1 mm)	Métal	7439-92-1	231-100-4	082-013-00-1	
Plomb massif (diamètre des particules ≥ 1 mm)	Métal	7439-92-1	231-100-4	082-014-00-7	
Composés du plomb à l'exception des autres composés du plomb nommés à l'annexe VI du règlement (CE) n° 1272/2008	Composés inorganiques du plomb			082-001-00-6	
Diazoture de plomb	Composés inorganiques du plomb	13424-46-9	236-542-1	082-003-00-7	
Diazoture de plomb (flegmatisant ≥ 20 %)	Composés inorganiques du plomb	13424-46-9	236-542-1	082-003-01-4	
Chromate de plomb	Composés inorganiques du plomb	7758-97-6	231-846-0	082-004-00-2	
Di(acétate) de plomb	Composés organiques du plomb	301-04-2	206-104-4	082-005-00-8	Acétate de plomb
Bis(orthophosphate) de triplomb	Composés inorganiques du plomb	7446-27-7	231-205-5	082-006-00-3	
Acétate de plomb basique	Composés organiques du plomb	1335-32-6	215-630-3	082-007-00-9	Sous-acétate de plomb ; Bis(acétato-kappaO)tétrahydroxytriplomb
Jaune de sulfochromate de plomb	Composés inorganiques du plomb	1344-37-2	215-693-7	082-009-00-X	C.I. Pigment Yellow 34 ; C.I. 77603
Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb	Composés inorganiques du plomb	12656-85-8	235-759-9	082-010-00-5	C.I. Pigment Red 104 ; C.I. 77605
Hydrogéoarsénate de plomb	Composés inorganiques du plomb	7784-40-9	232-064-2	082-011-00-0	
Hexafluorosilicate de plomb	Composés inorganiques du plomb	25808-74-6	247-278-1	009-014-00-1	Fluosilicate de plomb (II)
Sel de plomb et de nickel de l'acide silicique	Composés inorganiques du plomb ; Composés inorganiques du nickel	68130-19-8		028-050-00-9	



PLOMB SOUS FORME DE POUDRE (diamètre des particules < 1 mm)

Danger

- H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
- H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Les conseils de prudence P sont sélectionnés selon les critères de l'annexe 1 du règlement CE n° 1272/2008.
231-100-4

Propriétés physiques

Nom Substance	Etat Physique	Solubilité	Point de fusion	Point d'ébullition	Pression de vapeur
Plomb	Solide	Insoluble dans l'eau Soluble dans l'acide nitrique dilué et l'acide sulfurique concentré et bouillant	326 à 327,5 °C	1740 à 1749 °C	0,133 kPa à 980 °C 53,3 kPa à 1600 °C
Chlorure de plomb	Solide	Soluble dans l'eau (9,9 g/L à 20 °C) Très soluble dans les solutions de soude ou potasse, légèrement soluble dans l'acide chlorhydrique	500 à 501 °C	de 950 à 951 °C	0,133 kPa à 547 °C
Chromate de plomb	Solide	Insoluble dans l'eau (de 0,17 à 0,6 mg/L à 20 °C) Soluble dans l'acide nitrique Insoluble dans l'acide acétique et l'ammoniaque	844 °C	Décomposition avant ébullition	
Carbonate de plomb (ou cérusite)	Solide	Insoluble dans l'eau (de 1,1 à 3 mg/L à 20 °C), l'éthanol, l'ammoniaque Soluble en milieu acide (décomposition) et en milieu basique	315 °C avec décomposition		
Dioxyde de plomb	Solide	Insoluble dans l'eau. Soluble dans l'acide chlorhydrique Soluble à chaud dans les solutions de soude	290 °C avec décomposition		
Monoxyde de plomb	Solide	Très peu soluble dans l'eau (17 mg/L à 20 °C) Soluble dans les acides (nitrique et acétique dilués) et les bases (à chaud)	887 à 897 °C	1470 à 1472 °C avec décomposition	1 Pa à 724 °C 10 Pa à 816 °C
Nitrate de plomb	Solide	Soluble dans l'eau (565 g/L à 20 °C) et légèrement soluble dans l'éthanol	Décomposition à partir de 205 °C avec dégagement d'oxygène et de dioxyde d'azote		
Sulfate de plomb	Solide	Insoluble dans l'eau (42,5 mg/L à 25 °C) Soluble dans les acides et bases concentrés Insoluble dans l'éthanol	1170 °C avec début de décomposition à 900 °C		
Sulfure de plomb	Solide	Très peu soluble dans l'eau (0,124 g/L à 20 °C)	de 1113 °C à 1114 °C		1 Pa à 656 °C

		Soluble dans l'acide nitrique chaud et dans l'acide chlorhydrique dilué		10 Pa à 741 °C
Tétraoxyde de plomb (ou minium)	Solide	Insoluble dans l'eau Soluble dans l'acide acétique et l'acide chlorhydrique chaud	500 °C avec décomposition, 830 °C quand la décomposition à 500 °C est empêchée par pression d'O ₂	
Di(acétate) de plomb	Solide	Soluble dans l'eau (443 à 456 g/L à 20 °C), légèrement soluble dans l'éthanol	280 °C avec début de décomposition à 204 °C	
Bis(carbonate)dihydroxyde de triplomb (ou céruse)	Solide	Insoluble dans l'eau (2,2 mg/L à 25 °C)	Décomposition à 400 °C	

Méthodes d'évaluation de l'exposition professionnelle

Prélèvement de la fraction inhalable de l'aérosol par pompage de l'air sur un support de collecte des particules. Mise en solution par différents mélanges et modes de minéralisation. Dosage du plomb par spectrométrie : d'absorption atomique (SAAF, SAA-AET), d'émission à plasma à couplage inductif (ICP-AES) ou de masse couplée à un plasma inductif (ICP-MS).

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP)

Des VLEP dans l'air des lieux de travail ont été établies pour le plomb métallique et ses composés.

Substance	PAYS	VLEP 8h (mg/m ³)	VLEP Description
Plomb métallique et ses composés	France (VLEP réglementaire contraignante - 2003)	0,10	en Pb
Plomb et ses composés inorganiques	Union européenne (2024)	0,03	Substance reprotoxique sans seuil

Pathologie - Toxicologie

Toxicocinétique - Métabolisme

Chez l'animal comme chez l'Homme, le plomb pénètre dans l'organisme par voies digestive et pulmonaire ; l'absorption cutanée est négligeable. L'absorption pulmonaire dépend notamment de la taille des particules chargées en plomb et de leur solubilité. Le plomb n'est pas métabolisé dans l'organisme, il se distribue dans les érythrocytes, les tissus mous, les os et traverse la barrière placentaire. Il n'y a pas d'accumulation dans les poumons. Le plomb inhalé non absorbé est éliminé par action mucociliaire trachéo-bronchique vers le tractus gastro-intestinal puis, comme le plomb ingéré, est absorbé ou directement éliminé dans les fèces. Le plomb absorbé est principalement excrété dans les urines et les fèces, et dans une moindre mesure, via la salive, la sueur, les phanères et le lait maternel.

Toxicité expérimentale

La toxicité aiguë comprend des effets neurologiques, digestifs, rénaux ainsi que sur la synthèse de l'hème. Une létalité est possible à fortes doses.

Toxicité aiguë

Toxicité subchronique, chronique

Après des expositions subchronique ou chronique, des effets hématologiques, neurologiques, rénaux, cardiaques, vasculaires et immunologiques peuvent être observés.

Effets génotoxiques

Les données disponibles ne permettent pas de conclure quant à l'effet génotoxique du plomb et de ses composés minéraux.

Effets cancérigènes

Des tumeurs rénales ont été observées chez le rat et la souris, pour plusieurs sels de plomb administrés par différentes voies, ainsi que des gliomes chez le rat avec le sous-acétate de plomb.

Effets sur la reproduction

Les sels de plomb induisent une diminution de la fertilité, une embryotoxité et une tératogénicité chez de nombreuses espèces. L'acétate de plomb semble, de plus, agir sur l'axe hypothalamo-hypophyséogonadique.

Fertilité

Développement

Effets perturbateurs endocriniens

Le plomb et ses composés peuvent modifier les taux de certaines hormones, notamment via une action sur l'axe hypothalamo-hypophyséogonadique.

Toxicité sur l'Homme

L'intoxication aiguë par le plomb est rare ; elle résulte d'une ingestion massive ou d'une administration parentérale de plomb métal ou composés minéraux. Le plomb est un toxique cumulatif dont les principales cibles en cas d'exposition chronique sont le système nerveux, le rein, le système cardiovasculaire et le système hématologique. De nombreux effets sont en particulier rapportés pour des plombémies inférieures à 200 µg/L (voire inférieures à 50 µg/L), chez des travailleurs exposés ou en population générale : troubles des fonctions neurocomportementales et de l'audition, effets rénaux (diminution du débit de filtration glomérulaire et augmentation du risque de maladie rénale chronique), augmentation de la pression artérielle et de la mortalité cardiovasculaire. Des effets génotoxiques dans les lymphocytes périphériques sont observés chez des travailleurs exposés au plomb. Les données de mortalité par cancer dans des cohortes de travailleurs exposés ne sont pas toujours concordantes ; les résultats les plus concluants concernent un excès de risque de cancer du poumon (sans toutefois prise en compte du tabagisme et souvent d'autres co-expositions) et de l'estomac. Le plomb affecte la fertilité masculine en induisant des anomalies des paramètres spermatiques. L'exposition maternelle au plomb est un facteur de risque d'avortement spontané et d'accouchement prématuré mais pas de malformations ; elle est inversement corrélée, sans effet seuil, au poids de naissance de l'enfant. L'exposition pré- et post-natale au plomb affecte le développement du système nerveux central du fœtus et du jeune enfant, sans seuil d'effet.

Recommandations

Lorsque l'emploi du plomb ou de ses composés est techniquement indispensable, l'exposition des travailleurs doit être réduite au niveau le plus bas possible. Des mesures très sévères de prévention et de protection adaptées au risque ainsi qu'un suivi médical s'imposent conformément aux textes réglementaires.

Au point de vue technique

L'intégralité des recommandations techniques figurent dans la fiche complète. On prendra tout particulièrement soin à respecter les points suivants :

- Observer une **hygiène corporelle et vestimentaire** très stricte : Lavage soigneux des mains (savon et eau) après manipulation et changement de vêtements de travail. Ces vêtements de travail sont fournis gratuitement, nettoyés et remplacés si besoin par l'entreprise. Ceux-ci sont rangés séparément des vêtements de ville. En aucun cas les salariés ne doivent quitter l'établissement avec leurs vêtements et leurs chaussures de travail.
- **Éviter tout contact** de produit avec **la peau et les yeux. Éviter l'inhalation** de vapeurs, poussières, aérosols. Effectuer en **système clos** toute opération industrielle qui s'y prête. Dans tous les cas, prévoir une **aspiration** des poussières et vapeurs à leur source d'émission, ainsi qu'une **ventilation** des lieux de travail conformément à la réglementation en vigueur.
- Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) dépend des conditions au poste de travail et de l'évaluation des risques professionnels. Ils ne doivent pas être source d'**électricité statique** (chaussures antistatiques, vêtements de protection et de travail dissipateurs de charges). Une attention particulière sera apportée lors du **retrait des équipements** afin d'éviter toute contamination involontaire. Ces équipements seront éliminés en tant que déchets dangereux.
- Stocker le plomb ou ses composés dans des locaux **frais et sous ventilation mécanique permanente**. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, de toute source d'inflammation (étincelles, flammes nues, rayons solaires...).
- Conserver les déchets et les produits souillés dans des récipients spécialement prévus à cet effet, **clos et étanches**. Les éliminer dans les conditions autorisées par la réglementation en vigueur.

En cas d'urgence

- En cas de déversement accidentel de liquide, récupérer le produit en l'épongeant avec un **matériau absorbant inerte** (terre, sable, autre matière inerte...). Laver à grande eau la surface ayant été souillée.
- En cas de déversement accidentel de poudre ou de poussières, **le balayage et l'utilisation de la soufflette sont à proscrire**. Récupérer le produit en l'aspirant avec un aspirateur industriel.
- Si le déversement est important, **aérer** la zone et **évacuer** le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs **entraînés et munis d'un équipement de protection approprié**. Supprimer toute source d'inflammation potentielle.
- Des appareils de protection respiratoires isolants autonomes sont à prévoir **à proximité et à l'extérieur** des locaux pour les interventions d'urgence.
- Dans tous les cas, ne pas autoriser les travailleurs non indispensables et non protégés à rester dans la zone polluée.
- Prévoir l'installation de **fontaines oculaires** et de **douches de sécurité**.
- Si ces mesures ne peuvent pas être réalisées sans risque de sur-accident ou si elles ne sont pas suffisantes, contacter les équipes de secours interne ou externe au site.

Conduite médicale à tenir

Des recommandations médicales spécifiques existent concernant certains organes cibles, la fertilité, la femme enceinte et/ou allaitante et la surveillance biologique de l'exposition professionnelle. Pour plus d'informations, voir la fiche toxicologique complète.

Conduites à tenir en cas d'urgence

- En cas de **projection cutanée ou oculaire**, retirer les vêtements souillés et rincer la peau et/ou les yeux immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles de contact, les retirer pendant le rinçage. Si une irritation oculaire et/ou cutanée apparaît, consulter un médecin et/ou ophtalmologiste.
- En cas d'**inhalation importante de poussières ou de fumées contenant du plomb ou des composés minéraux**, appeler immédiatement un SAMU ou un centre antipoison, faire transférer la victime en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Transporter la victime en dehors de la zone polluée en prenant toutes les précautions nécessaires pour les sauveteurs. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, la maintenir au maximum au repos. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés (avec des gants adaptés) et commencer une décontamination cutanée et oculaire (laver immédiatement et abondamment à grande eau pendant au moins 15 minutes).

- **En cas d'ingestion**, appeler immédiatement un SAMU ou un centre antipoison, faire transférer la victime en milieu hospitalier dans les plus brefs délais. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et mettre en œuvre, s'il y a lieu, des manœuvres de réanimation. Si la victime est consciente, faire rincer la bouche avec de l'eau, ne pas faire boire, ne pas tenter de provoquer des vomissements.